



## Compte-Rendu

### Assemblée du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec

tenue le 15 avril 2014 au restaurant le Montagnais à Sainte-Anne-de-Beaupré

Étaient présents :

<b>Messieurs</b>	Jean-Marie Martineau	Citoyen Saint-Joachim
	Serge Simard	Conseiller à la Ville de Beaufré
	Majella Pichette	Représentant de la MRC
	Slavko Sebez	Santé Publique
	Denis Lachance	Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaufré
	Mario Godbout	Conseiller de Saint-Joachim
	Richard Simoneau	Ville de Québec – Service des travaux publics
	Normand Duclos	Conseiller de Saint-Tite-des-Caps
	Stéphane Schaal	Conseil régional de l'environnement
<b>Mesdames</b>	Hélène Gravel	Représentante des citoyens de Saint-Tite-des-Caps
	Sylvie Verreault	Ville de Québec – Service de l'environnement

Étaient absents :

<b>Messieurs</b>	Marc Dubeau*	Représentant de la MRC
	Jean Landry	OBV Charlevoix-Montmorency

\* *Substitut.*

**Version 1**

*Ordre du jour*

Points à l'ordre du jour	Personne(s) concernée(s)	Durée
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Mme Gravel	5 min
2. Adoption du compte-rendu du 12 février 2014 et suivis <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Formation en premiers soins aux employés du LEVQ</li> <li>b. Annonce dans l'Autre Voix pour le de représentant des citoyens de la Côte-de-Beaupré</li> <li>c. Carte de remerciement pour Robert Caron</li> <li>d. Décision de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges</li> </ul>	Mme Gravel	20 min
3. Suivi environnemental	Mme Verreault	20 min
4. Suivi des opérations et des divers travaux LEVQ	M. Simoneau	20 min
5. Critères pour la nomination de membres honoraires du comité de vigilance du lieu d'enfouissement	Tous	10 min
6. Bilan financier	Secrétariat	5 min
7. Date et contenu de la prochaine rencontre	Mme Gravel	5 min
8. Fin de la rencontre	Mme Gravel	-
9. Divers	-	-

	Suivi
<p><b>1. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Hélène Gravel propose d'ajouter un point 9 Divers en fin de rencontre.</p> <p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Hélène Gravel, appuyée par Mario Godbout. Adoptée à l'unanimité.</p>	
<p><b>2. Points de suivi et adoption du compte-rendu du 12 février 2014</b></p> <p>Questions posées ou commentaires :</p> <p>Un membre se questionne sur le rôle du représentant des citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaupré. Mme Hélène Gravel précise qu'il s'agit d'un poste de représentant des citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaupré en complément du siège de représentant des élus de la MRC de Côte-de-Beaupré. L'ajout de ce nouveau siège permettra d'augmenter le nombre de membres ayant le droit de vote au sein du Comité de vigilance.</p> <p>Un membre demande qui des pompiers de Beaupré ou de Saint-Tite-des-Cap interviennent en premier lors d'une alerte ou d'un incendie sur le lieu d'enfouissement. En cas d'alerte incendie, le système d'alarme du LEVQ envoi un signal sans distinction aux pompiers de Saint-Tite-des-Caps et de Beaupré. Mme Hélène Gravel suggère d'éclaircir ce point avec M. Pierre Beaudouin, coordonnateur sécurité civile.</p> <p>Un membre demande où se trouve le bottin des ressources disponibles en cas d'urgence. Le bottin des ressources est consultable dans le Plan de mesures d'urgence.</p> <p>Un membre demande si le bottin des ressources pourrait être diffusé et envoyé par courriel. M. Richard Simoneau propose de transmettre à Mme Hélène Gravel le bottin des ressources.</p> <p>L'adoption du compte-rendu est proposée par Majella Pichette, appuyé par Jean-Marie Martineau. Adoptée à l'unanimité.</p> <p><b>a. Formation en premiers soins aux employés du LEVQ</b></p> <p>Lors de la dernière rencontre, des questionnements sur la formation en premiers soins des employés du lieu d'enfouissement ont été soulevés. Richard Simoneau confirme que les employés des quatre compagnies évoluant sur le site ont une formation en premiers soins.</p>	<p>Hélène Gravel contactera M. Pierre Beaudouin.</p> <p>M. Simoneau enverra le bottin des ressources à Mme Gravel.</p>

Les employés du lieu d'enfouissement qui possèdent une formation en premiers soins sont :

- M. Claude Boisvert – assure le traitement des boues (Ville de Beaugré)
- Mme Sylvie Pichette – assure la sécurité (Guarda)
- M. Martin Leclerc – opérateur de machinerie lourde (M&M inc.)
- Deux techniciens travaillant pour Biothermica Technologies Inc.

**b. Annonce dans l'Autre Voix pour le poste d'un représentant des citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaugré**

L'annonce pour le poste d'un représentant des citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaugré a été envoyée par Janik Gaudreault le 14 février 2014. L'offre a été publiée dans la parution du 19 février 2014 de l'Autre Voix. En date du 15 avril 2014, aucun citoyen n'a manifesté son intérêt pour faire parti du Comité de vigilance.

Questions et commentaires :

M. Majella Pichette suggère de convenir à l'avance de la durée du mandat du représentant des citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaugré, soit, par exemple, durée d'une ou de deux années.

Un membre se demande si l'ajout d'un nouveau siège de représentant des citoyens ne viendrait pas alourdir les démarches et la gestion du Comité de vigilance. Non, car actuellement le Comité ne compte que neuf membres ayant le droit de vote, ce qui est peu.

Lors de la dernière rencontre, il avait été demandé aux membres du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de penser à des citoyens de leur entourage qui seraient intéressés pour siéger sur le Comité.

Serge Simard suggère, pour accroître le nombre de membres au sein du Comité, d'intégrer plus d'élus. Un membre rappelle toutefois qu'il est très difficile de trouver des élus intéressés à siéger sur le Comité. Saint-Ferréol-les-Neiges n'a pas nommé de représentant élu.

Mme Hélène Gravel suggère de vérifier si M. Pierre Dion, qui a siégé pendant plusieurs années sur le Comité de vigilance, serait intéressé à être représentant des citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaugré.

La candidature de M. Pierre Dion au siège de représentant des citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaugré est proposée par Hélène Gravel, appuyée par Majella Pichette. Adoptée à l'unanimité.

Le Secrétariat verra à mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Hélène Gravel  
contactera M.  
Pierre Dion

<p><b>c. Carte de remerciement pour Robert Caron</b></p> <p>Une carte de remerciement pour l'excellent travail réalisé par M. Robert Caron au sein du Comité a été envoyée par Janik Gaudreault le 11 avril 2014. Janik Gaudreault a signé la carte au nom de l'ensemble des membres du Comité de vigilance.</p> <p><b>d. Décision de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges</b></p> <p>Suite à la décision de maintenir le poste de représentant des élus de Saint-Ferréol-les-Neiges, une lettre a été transmise à la municipalité.</p> <p>À l'heure actuelle, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges n'a pas communiqué le nom du remplaçant de Mme Goulet. Une rencontre à l'interne a toutefois eu lieu hier, le lundi 14 avril 2014.</p> <p>Michel Simard est représentant des citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges. Il sera nécessaire de vérifier si M. Simard souhaite toujours participer aux réunions du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec.</p>	<p>Le Secrétariat vérifiera si la municipalité a désigné un représentant.</p> <p>Le secrétariat fera la vérification.</p>
<p><b>3. Présentation du suivi environnemental de l'année 2013</b></p> <p>Le programme de suivi environnemental est basé sur les exigences du certificat de conformité de 1997 du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Tite-des-Caps et sur le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) pour le secteur du LET de Saint-Joachim, en plus des exigences des certificats d'autorisation du LET et de la station de traitement du lixiviat. Des modifications ont aussi été apportées au programme de suivi afin de tenir compte de l'étude hydrogéologique du site réalisée en 2007, laquelle a déterminé que le sous-sol du site comprend quatre différentes nappes d'eau souterraine superposées.</p> <p>L'eau souterraine du LES ne présente pas de problèmes inhabituels pour un site d'enfouissement à atténuation naturelle. Les nappes perchées et confinées de surface démontrent toujours des signes de contamination par le LES, de même que la nappe confinée inférieure. Ces contaminants ne sont toutefois pas retrouvés dans les résurgences d'eau souterraine dans la falaise située entre le LEVQ et la rivière Sainte-Anne.</p> <p>Le LES est en amont hydraulique du LET. Des contaminants dans l'eau souterraine en provenance du LES sont donc susceptibles de se retrouver dans le secteur du LET. À ce sujet, le REIMR précise que la qualité des eaux souterraines ne doit faire l'objet d'aucune détérioration du fait de leur migration sous le LET. Selon les résultats obtenus pour l'eau souterraine en aval du LET, ce dernier ne contamine pas les nappes phréatiques. Les</p>	

critères du REIMR sont tous respectés.

La qualité des eaux de surface en aval du LEVQ est stable et respecte les normes en vigueur. Au printemps, les résurgences sur le LES ont été captées puis acheminées à la station de traitement du lixiviat.

La station de traitement de lixiviat a été en activité du 10 juin au 18 décembre 2013, pour un volume total de lixiviat traité de 80 194 m<sup>3</sup>. L'effluent de la station était conforme aux exigences réglementaires pour toutes les analyses hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles effectuées, à l'exception d'un résultat mensuel pour les matières en suspension (MES) en juillet 2013. Le résultat obtenu a été de 42 mg/L alors que la valeur limite est de 35 mg/L. Dès ce constat, l'opérateur de la station a augmenté le temps de décantation. Pris individuellement, tous les résultats hebdomadaires de juillet respectent la norme.

Toujours pour l'effluent de la station de traitement de lixiviat, l'objectif environnemental de rejet (OER ; il s'agit d'un objectif non contraignant) pour les dioxines et furannes n'est pas respecté, comme pour les années précédentes. L'OER fixé pour les dioxines et furannes est excessivement faible et difficilement atteignable à l'aide de technologies conventionnelles de traitement des eaux usées. Pour l'instant, aucune modification au traitement n'est imposée par le MDDEFP pour ce paramètre, d'autant plus que les concentrations mesurées sont inférieures à la gamme de concentrations observées dans les eaux de surface au Québec.

Le suivi effectué sur l'intermembrane du LET (espace confiné sous la membrane principale du LET) n'indique aucun signe de contamination par du lixiviat, confirmant l'étanchéité de la membrane principale.

Selon les résultats obtenus aux quatre points d'échantillonnage dans la rivière Sainte-Anne, la qualité de l'eau de la rivière n'est pas affectée par le LEVQ.

Les teneurs en méthane mesurées dans le secteur du LES varient entre 0 % et 4,7 %. Dans le secteur du LET, les teneurs en méthane sont nulles, à l'exception des puits GZ-03-01 (3,3 % en juillet) et GZ-11-01 (1,8 % en août). Ces valeurs sont faibles et il est difficile de statuer si le méthane mesuré provient du LES ou du LET. La valeur limite du REIMR est fixée à 1,25 % et s'applique aux limites de propriété du LEVQ.

#### **4. Suivi des opérations et divers travaux LEVQ**

Renouvellement de l'entente d'opération avec la Ville de Beaupré pour le traitement des eaux : Après une première entente d'une durée de trois ans, un nouveau contrat a été signé entre la Ville de Québec et la Ville de Beaupré. Dorénavant, le contrat sera renouvelé et approuvé chaque année.

Réalisation d'un contrat de construction pour le recouvrement final du LET (phase III) : Les phases I et II ont été réalisées et recouvrent la partie nord du LET arrivée à son niveau d'élévation maximal. Le recouvrement du LET est progressif afin de limiter les fuites et les infiltrations. Les travaux pour la réalisation de la phase III seront amorcés au début de l'été 2014. À l'heure actuelle, les appels d'offres sont faits et les soumissions ont été reçues.

Un membre demande si la structure de recouvrement est en contact avec l'eau. Non.

Réalisation d'un contrat pour la gestion des déblais du LES : la Ville de Québec a octroyé à Aménatech en octobre 2013 la préparation d'un plan directeur de gestion des déblais au lieu d'enfouissement technique. En 2014, la Ville de Québec se donne pour objectif la rédaction d'un guide sur l'utilisation des déblais et des remblais et leur valorisation. Ce guide est destiné aux entrepreneurs qui auront à travailler sur le site du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec. Actuellement, seule une partie du volume excavé par la Ville de Québec est valorisée, notamment dans le secteur de construction.

Un membre demande si ce guide d'utilisation et de valorisation des déblais et remblais concerne uniquement les matériaux résultants des travaux d'excavation effectués pour la Ville de Québec. Oui, tel est le cas.

Le projet a débuté à l'automne 2013 et se terminera à la fin de l'année 2014.

Contrat d'agrandissement du bâtiment de la station de traitement des eaux : Pour entreposer le NaOH, des plans et devis ont été réalisés par un consultant. Les appels d'offres pour les travaux ont été faits, les soumissions ont été reçues. La Ville est dans la phase d'analyse des soumissions.

Phase de préparation de l'ouverture de la station de traitement des eaux : Les opérations débuteront à la mi-mai 2014.

<p>5. Critères pour la nomination de membre honoraire du CVLE</p> <p>Lors de la dernière rencontre, Jean Landry a proposé la création d'une catégorie de membre honoraire. L'objectif est de souligner le travail et l'implication des personnes sélectionnées et de leur offrir la possibilité de participer à certaines activités et à certaines rencontres du CVLE.</p> <p>Plusieurs critères ont été proposés par les membres du Comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir été bénévole et ne pas représenter des élus</li> <li>• Avoir été membre du Comité</li> <li>• Définir un nombre d'année d'implication</li> <li>• Définir une implication particulière</li> </ul> <p>M. Majella Pichette pose la question de la pertinence de créer une catégorie de membre honoraire.</p> <p>M. Jean Landry n'étant pas présent lors de la rencontre, le Comité décide de remettre la question à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement.</p>	<p>Le Secrétariat verra à mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>
<p><b>5. Budget</b></p> <p>Stéphane Schaal présente le budget du comité de vigilance du lieu d'enfouissement.</p> <p>Questions posées ou commentaires :</p> <p>Concernant la réservation des salles, est-ce qu'il y a une entente avec le restaurant le Montagnais ? Qu'est-ce qui est inclus dans cette entente ? La salle doit-elle être montée à l'avance par le personnel du restaurant ?</p> <p>Il est supposé y avoir du café et de l'eau à chaque rencontre du Comité de vigilance.</p> <p>Un membre propose de tenir les réunions dans une salle de l'hôtel de ville de Beauré.</p> <p>L'adoption du bilan financier est proposée par Normand Duclos, appuyé par Serge Simard. Adoptée à l'unanimité.</p>	<p>Le Secrétariat vérifiera auprès de Janik s'il y a une entente.</p> <p>Hélène Gravel contactera Claude Ménard.</p> <p>Serge Simard vérifiera s'il est possible de tenir notre rencontre dans une de ses salles de l'hôtel de ville de Beauré.</p>



<p><b>6. Date et contenu de la prochaine rencontre</b></p> <p>La prochaine rencontre est fixée au mardi 10 juin 2014 à 19 h au restaurant le Montagnais à Saint-Anne-de-Beaupré.</p>	
<p><b>7. Divers</b></p> <p>Hélène Gravel suggère d'envoyer une carte de remerciement à Anne Beulieu et à Janik Gaudreault pour leur excellent travail au sein du comité de vigilance du lieu d'enfouissement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Remise d'une carte de départ pour le congé de maternité de Mme Sylvie Gaudreault.</p>	
<p><b>8. Fin de la rencontre</b></p> <p>La rencontre se termine à 21 h.</p>	